

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1044
14 septembre 2006

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE QUARANTE-QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 14 septembre 2006, à 16 h 15

Président: M. Anton PINTER (Slovaquie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1044^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'ai un orateur inscrit sur ma liste pour la séance plénière de cet après-midi, l'Ambassadeur d'Israël, M. Itzhak Levanon.

M. LEVANON (Israël) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je suis désolé de prendre la parole à nouveau. J'aurais aimé ne pas le faire parce que je pense sincèrement que nous avons de bonnes chances de pouvoir adopter le projet que nous avons examiné ce matin, mais je n'ai pas le choix. Je tiens à informer les membres de cette auguste instance que nous avons remis deux documents au secrétariat. L'un d'eux est le rapport du séminaire sur les systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS), tenu en Israël en avril 2006, et l'autre porte sur le transfert d'armes aux terroristes et le rôle de la Syrie dans l'escalade actuelle au Moyen-Orient. Je demande l'inclusion de ces deux documents dans les rapports, conformément à l'article 45 du règlement intérieur de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Israël pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. KHELIF (Algérie) (traduit de l'arabe): La délégation algérienne ne souhaitait pas intervenir à ce stade des débats, mais il semble que les choses se soient compliquées. Je souhaiterais que nous nous posions cette question: pourquoi sommes-nous dans cette situation? La réponse est simple: parce que nous avons ouvert ce que l'on appelle la boîte de Pandore. À de nombreuses occasions, la délégation algérienne a dit que nous devons nous en tenir à l'ordre du jour et pas nous lancer dans certaines questions, les «nouvelles questions», ni inclure dans le rapport et dans les débats ces nouvelles questions, dont celle des infrastructures civiles essentielles, qui n'a selon nous aucun rapport avec l'ordre du jour. Cependant, faisant preuve de souplesse et soucieux de ne pas paralyser la Conférence, nous avons accepté que l'on mentionne ces questions dans le rapport dans le cadre d'un ensemble d'accords de même que ce que l'on appelle les MANPADS. Ce sont là toutes des questions nouvelles, que tous les États ont le droit d'aborder à la Conférence et sur lesquelles ils peuvent aussi présenter des documents. Cependant, les autres États ont aussi le droit d'aborder des questions qui leur paraissent importantes et toute délégation a le droit de faire référence à n'importe quelle question et de présenter des documents à son sujet. La Conférence doit traiter ces documents sur un pied d'égalité avec les autres et c'est là le minimum auquel a droit tout État membre de la Conférence.

La Conférence semble se trouver dans une phase délicate de ses travaux. Permettez-moi de reprendre en français les paroles du philosophe:

(L'orateur poursuit en français)

«C'est comme si les hommes étaient ensemble dans un bateau et qu'une partie d'entre eux portait tout son poids sur l'un des côtés; l'autre partie ferait tout autant pencher le bateau de l'autre côté. Il peut exister une troisième solution, celle de ceux qui pensent que cela irait tout aussi bien si le bateau demeurait en équilibre.»

(M. Khelif, Algérie)

(L'orateur poursuit en arabe)

La clef de cet équilibre, ici à la Conférence, est l'ordre du jour. Si nous voulons avancer dans nos travaux, nous devons nous en tenir à cet ordre du jour et si certaines délégations souhaitent ouvrir le débat dans le cadre de cet ordre du jour, d'autres délégations ont aussi des propositions ainsi que des idées et des questions qui les préoccupent et il serait donc bon pour la Conférence et pour tous ses membres de nous limiter à l'ordre du jour et de nous appuyer sur les délicats équilibres auxquels nos prédécesseurs à la Conférence sont parvenus en l'adoptant. Il n'est pas nécessaire que nous tous ici présents ayons...

(L'orateur reprend en français)

... deux mandats: un mandat national – chacun ici représente son pays et est tenu de défendre les intérêts sécuritaires de son pays – et un autre mandat, celui de la Conférence du désarmement, qui nous a été conféré par la communauté internationale, celui du désarmement et en particulier du désarmement nucléaire.

(L'orateur poursuit en arabe)

Dans cette situation, nous devons trouver un équilibre entre nos exigences nationales et les exigences de la communauté internationale en ce qui concerne le désarmement et les négociations sur les questions qui préoccupent tous les pays, pour servir la cause de la paix et de la sécurité.

Je souhaite, Monsieur le Président, que vous ayez, ainsi que votre successeur, ces idées présentes à l'esprit parce que, avec le chemin que nous prenons, nous dérivons dangereusement et cela aura des répercussions dangereuses sur l'avenir de la Conférence du désarmement. Nous ne devons pas ouvrir des portes que nous serons ensuite incapables de refermer. Nous pensons qu'il est dangereux de transformer les avis et les inquiétudes de la Conférence, certaines questions qui ont été approuvées par consensus, en questions nouvelles, qui sont peut-être importantes, mais qui s'inscrivent dans leurs propres contextes.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant de l'Algérie pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Syrie.

M. ALI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Bien évidemment, nous sommes malheureusement habitués, dans cette Conférence, aux situations dans lesquelles certaines délégations soulèvent des questions fictives, qui ne correspondent à aucune réalité, alors que d'autres soulèvent des problèmes réels et des questions bien concrètes, qui sont connus de tous, qui sont traités par les médias et qui ont fait l'objet de débats au Conseil de sécurité, au Conseil des droits de l'homme et dans d'autres instances. Chaque État membre de la Conférence du désarmement a naturellement le droit d'aborder n'importe quel point, nous le savons, et chaque État a le droit de soumettre des documents à la Conférence et de demander qu'ils soient distribués comme documents officiels de cette instance.

Lors de la 1042^e séance, tenue le 12 septembre 2006, une séance officielle, j'ai évoqué un ensemble de questions qui ont un lien avec les tâches de la Conférence du désarmement.

(M. Ali, République arabe syrienne)

Je rappelle à nouveau ces questions: tout d'abord, l'enfouissement par Israël de déchets nucléaires dans le Golan syrien occupé, puis la question de la soumission des installations nucléaires israéliennes au régime de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique et celle de l'emploi par les forces des États-Unis de bombes au phosphore dans la ville de Fallouja, en Iraq. J'ai aussi évoqué d'autres questions.

Dans l'exercice de nos droits en tant que membre de la Conférence du désarmement, nous vous communiquerons, par le biais du secrétariat de la Conférence, des lettres relatives à chacune de ces questions et nous demanderons que lesdites questions soient examinées par la Conférence et que les textes des lettres soient distribués comme documents officiels de cette instance et inclus dans le rapport de la Conférence pour 2006.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je vous remercie de votre déclaration. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade? Ce n'est apparemment pas le cas.

Notre séance plénière est ainsi achevée. Elle sera suivie dans dix minutes d'une séance informelle au cours de laquelle nous continuerons à examiner le projet de rapport de la Conférence.

La séance est levée à 16 h 30.
